



Cahier des charges

1. Création / actualisation

Etabli le 30.09.2020

Parⁱ Directeur général

Remplace la version du Cliquez ici pour entrer une date.

2. Identification du poste

Département	Département des institutions et du territoire (DIT)		
Service	Direction générale du territoire et du logement	N° service ⁱ	043
Entité structurelle ⁱ	Direction	N° de poste	5187
Libellé emploi-type	Cadre de direction	N° emploi-type ⁱ	166
Intitulé libre du poste	Directeur.trice Projets territoriaux	Chaîne 371	Niveau 15

3. Missions générales du poste

1. Contribuer au pilotage stratégique de la DGTL dans son périmètre métier en tant que membre du comité de coordination stratégique et du comité de direction
2. Diriger la direction Projets territoriaux
3. Accomplir et développer les prestations de la direction Projets territoriaux, en anticipant les besoins d'évolution, en initiant et en conduisant les évolutions attendues
4. S'impliquer dans les projets territoriaux ou thématiques intercommunaux ou régionaux particulièrement complexes
5. Assurer une bonne coordination avec les autres directions de la DGTL, les services de l'Etat concernés et développer les contacts avec les partenaires de la DGTL

4. Catégorie de cadre et conduite hiérarchique

Catégorie de cadreⁱ Cadre supérieur-e

Nombre de personnes directement subordonnéesⁱ 2

5. Suppléance prévue

NON OUI Libellé du/des poste-s Par les cadres intermédiaires

6. Missions et activités	
6.1.	Contribuer au pilotage stratégique de la DGTL dans son périmètre métier en tant que membre du comité de coordination stratégique et du comité de direction 15 %
	<p>Participer aux séances régulières du comité de coordination stratégique (COST) et aux séances régulières et aux réunions de travail ponctuelles du comité de direction (CDI) et du CDI élargi.</p> <p>Contribuer à l'élaboration des objectifs stratégiques de la DGTL en veillant à promouvoir un développement territorial conforme à la loi et au plan directeur cantonal.</p> <p>Proposer une vision et des objectifs pour la direction Projets territoriaux en rapport avec la stratégie de la DGTL.</p> <p>Analyser les dossiers de la DGTL sous l'angle de son expertise métier et apporter une aide à la décision.</p> <p>Porter les sujets de la direction Projets territoriaux en séance du COST pour décision et/ou consultation et en séance du CDI pour information.</p> <p>Proposer des solutions au DG pour les questions relatives aux missions de la direction Projets territoriaux.</p>
6.2.	Diriger la direction Projets territoriaux 20 %
	<p>Définir les priorités en fonction du contexte et des objectifs définis. Planifier les projets et les activités de la direction et s'assurer de leur réalisation dans le respect des délais. Suivre les activités et les résultats au moyen notamment du système de monitoring et reporting. Evaluer les résultats et prendre toute mesure susceptible de garantir l'atteinte des objectifs opérationnels définis. Exploiter les tableaux de bord et les indicateurs de pilotage fournis par la DGTL.</p> <p>Définir l'organisation de la direction, les processus, les cahiers des charges, les directives internes et les règles de travail. Veiller à l'application des normes. Planifier, garantir et contrôler la réalisation des prestations en termes de délais, coûts et qualité. Développer et veiller à la simplification administrative et à l'optimisation des processus et outils de la direction. Veiller à la circulation de l'information au sein de la direction.</p> <p>Analyser les besoins en ressources humaines. Recruter, mobiliser et motiver son équipe. Fixer les objectifs des collaborateur.trice.s et en assurer le suivi. Soutenir ses collaborateur.trice.s. Réaliser et veiller à la réalisation des entretiens d'appréciation au sein de la direction. Veiller au développement des compétences et à l'actualisation des connaissances. Identifier les talents, soutenir l'évolution professionnelle et organiser la relève.</p> <p>Analyser les besoins de la direction en ressources financières. Gérer les engagements financiers dans le respect des cibles budgétaires. Contribuer à la préparation et au suivi du budget.</p> <p>Contribuer à l'élaboration des rapports d'activité et de gestion ainsi qu'aux réponses aux questions des organes de contrôle.</p>
6.3.	Accomplir et développer les prestations de la direction Projets territoriaux, en anticipant les besoins d'évolution, en initiant et en conduisant les évolutions attendues 30 %
	<p>Veiller à l'adaptation et à la mise en œuvre de la politique des pôles de développement, dans une optique de cohérence et de qualité, en collaboration avec le SPEI. Participer aux séances du bureau exécutif des pôles et à la gestion des mesures financières de soutien du canton en faveur des pôles.</p> <p>Garantir la mise en œuvre du plan directeur cantonal et des planifications directrices dans les sites stratégiques de développement et les zones d'activités. Apporter un soutien technique et des conseils aux communes et aux organismes de gestion dans leurs activités de valorisation, de promotion et de gestion des sites stratégiques (mixtes et d'activité).</p> <p>Assurer l'établissement et garantir la qualité de plans d'affectation cantonaux ainsi que la mise en place du système de gestion des zones d'activités (SGZA) et en assurer la mise en œuvre au niveau cantonal.</p>

Harmoniser les pratiques en matière d'accompagnement des projets territoriaux en veillant à clarifier le rôle de la DGTL et à calibrer les activités et ressources de soutien en fonction des moyens à disposition et de l'importance stratégique des projets.

Dans son périmètre métier, garantir la cohérence et la qualité des prises de position et des réponses aux interventions parlementaires ainsi que des réponses aux consultations fédérales et cantonales et le cas échéant consolider l'avis de la DGTL.

6.4. S'impliquer dans les projets territoriaux ou thématiques intercommunaux ou régionaux particulièrement complexes 25 %

Initier, cadrer, donner des impulsions et accompagner les projets territoriaux ou thématiques intercommunaux ou régionaux particulièrement complexes. Dans ce cadre, participer aux organes de pilotage des projets, garantir la qualité des flux d'information pour la cheffe de département et le Conseil d'Etat via la production de notes ou de propositions.

Tenir le DG et les membres de la direction régulièrement informés de l'avancement des projets complexes.

Adapter et mettre en œuvre la politique cantonale de développement des agglomérations et des régions. Représenter la DGTL et le département dans les instances conduisant des politiques publiques en concertation ou en collaboration avec l'Etat et y défendre une vision cohérente de l'aménagement du territoire. Promouvoir la collaboration entre communes afin de développer des projets d'agglomération pleinement soutenus par la Confédération.

Se tenir informé.e et participer à l'évolution des politiques fédérales impactant la planification régionale et celle des agglomérations.

6.5. Assurer une bonne coordination avec les autres directions de la DGTL, les services de l'Etat concernés et développer les contacts avec les partenaires de la DGTL 10 %

Veiller à la coordination de la DIP avec les autres directions de la DGTL.

Représenter la DGTL à l'extérieur ainsi que dans des comités de pilotage et groupes de travail permanents ou ponctuels.

Promouvoir et maintenir les relations avec les autres services de l'Etat. Développer les contacts avec les communes, les régions, les agglomérations et les porteurs de projet.

Développer des contacts avec les acteurs de l'aménagement communal, régional, cantonal, national ou international afin d'exercer une veille stratégique sur les approches novatrices en matière de développement territorial.

Participer à des rencontres et échanges avec les milieux concernés par l'aménagement du territoire et intervenir comme conférencière lors d'événements sur des sujets spécifiques au domaine d'activité.

7. Eventuelles responsabilités particulières attribuées à la / au titulaire

8. Profil attendu

8.1. Formation de base / Titre

Master universitaire d'urbaniste, géographe ou diplôme d'architecte EPF Exigé Souhaité

Exigé Souhaité

8.2. Formation complémentaire / Titre

Formations en management et en gestion de projet Exigé Souhaité

Formation en aménagement du territoire	<input checked="" type="checkbox"/> Exigé <input type="checkbox"/> Souhaité
8.3. Expérience professionnelle / Domaine ou activités	
Pratique professionnelle dans le domaine de l'aménagement du territoire. Conduite et gestion de projets complexes à différentes échelles territoriales	8 ans
Gestion d'une équipe	5 ans
8.4. Connaissances et capacités particulières / Domaine ou activités	
Bonnes connaissances des tendances actuelles de la discipline d'aménagement du territoire et du contexte institutionnel fédéral, vaudois, régional et communal. Bonnes connaissances des pratiques en urbanisme opérationnel.	<input checked="" type="checkbox"/> Exigé <input type="checkbox"/> Souhaité
Connaissance de l'allemand (lecture courante exigée, allemand parlé un atout).	<input checked="" type="checkbox"/> Exigé <input type="checkbox"/> Souhaité

9. Compétences

Compétences socles ACV (prédéterminées)

- 01. Sens des responsabilités et éthique du service public
- 02. Capacité d'adaptation et flexibilité
- 06. Ecoute et communication

Compétences transversales spécifiques au poste (à sélectionner, issues du modèle de compétences ACV)

- 07. Expression orale
- 12. Organisation et gestion de son temps
- 13. Capacités rédactionnelles
- 15. Vision globale et sens de la perspective

Compétences métier (rédaction libre, selon le référentiel en vigueur dans le service)

- Conduite de projet
- Capacité à négocier

Compétences managériales (cocher la case si conduite) ⁱ



- 04. Maîtrise de soi et gestion du stress
- 05. Esprit de décision et détermination
- 11. Leadership
- 16. Capacité d'analyse et de synthèse
- 17. Délégation et contrôle

10. Astreintes particulières (travail de nuit, service de piquet, etc.)

Remplacer le directeur général dans son domaine de compétences dans des séances avec le secrétariat général, la cheffe de Département, au Grand Conseil et dans des commissions parlementaires, dans des comités de pilotage ou groupes de travail

11. Signatures

L'autorité d'engagement

Le/la titulaire atteste avoir pris connaissance du présent cahier des charges.

Pierre Imhof

Le Cliquez ici pour entrer une date.	Le
Signature	Signature